

SEANCE DU 19 AVRIL 2011

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

L'an deux mil onze, le dix neuf avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le douze avril deux mille onze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BLANCHARD Olivier,
DELAITRE Didier,
DUPONT Xavier,
FRANCESCHINI Michel,
GORON Gilles,
LALANDE Georget,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette,
NOGAMI-GAULTIER Monica,
PONCE Francine.

Absents Excusés :

DEVILLE Sylviane,
LECOQ André, *(Ayant donné pouvoir à D. DELAITRE)*
POTTEZ Michel. *(Ayant donné pouvoir à Ph. BAUDOUX)*

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 19 avril 2011 :

- 1- *Approbation de la séance du 17 novembre 2010*
- 2- *Approbation de la séance du 20 janvier 2011*
- 3- *Compte Administratif 2010*
- 4- *Affectation des résultats*
- 5- *Convention Fondation du Patrimoine / ASALF*
- 6- *Vente parcelle ZM69 et 71 pour partie*
- 7- *Préemption rue de la Boulange*
- 8- *Budget Primitif 2011*
- 9- *Subventions*
- 10- *Allocation aux voyages scolaires*
- 11- *Vote des taux des 4 taxes*
- 12- *Vote d'une THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)*
- 13- *Convention SAEP*
- 14- *Réévaluation Loyer - 2 chemin de la Mairie*
- 15- *Avenant aux Baux - Assainissement*
- 16- *Urbanisme*
- 17- *Questions Diverses*
- 18- *Compte Administratif 2010 - CCAS*
- 19- *Affectation des résultats - CCAS*
- 20- *Budget Primitif 2011 - CCAS*
- 21- *Allocation chauffage - CCAS*

Délibérations n° :

- | | |
|---------|----------------------------------------------------------------------|
| 1/2011 | <i>Compte Administratif 2010</i> |
| 2/2011 | <i>Affectation des résultats</i> |
| 3/2011 | <i>Convention Fondation du Patrimoine / ASALF</i> |
| 4/2011 | <i>Vente parcelle ZM69 et 71 pour partie</i> |
| 5/2011 | <i>Préemption rue de la Boulange</i> |
| 6/2011 | <i>Budget Primitif 2011</i> |
| 7/2011 | <i>Subventions</i> |
| 8/2011 | <i>Allocation aux voyages scolaires</i> |
| 9/2011 | <i>Vote des taux des 4 taxes</i> |
| 10/2011 | <i>Vote d'une THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)</i> |
| 11/2011 | <i>Convention SAEP</i> |
| 12/2011 | <i>Réévaluation Loyer - 2 chemin de la Mairie</i> |
| 13/2011 | <i>Avenant aux Baux - Assainissement</i> |
| 14/2011 | <i>Urbanisme</i> |
| 15/2011 | <i>Régularisation vente PEARON</i> |

Délibérations CCAS n° :

- | | |
|--------|-------------------------------------------------------|
| 3/2011 | <i>Compte Administratif 2010 - CCAS</i> |
| 4/2011 | <i>Affectation des résultats - CCAS</i> |
| 5/2011 | <i>Budget Primitif 2011 - CCAS</i> |
| 6/2011 | <i>Allocation chauffage aux personnes âgées- CCAS</i> |

1 - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE 17 NOVEMBRE 2010

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 17 novembre 2010,

APPROUVE le compte rendu à l'unanimité.

2 – COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 20 janvier 2011,

APPROUVE le compte rendu à l'unanimité.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2010.

FONCTIONNEMENT

Excédent 2008 + 300 988.24 euros (Pour mémoire)

Recettes 2009 + 276 321.60 euros

Dépenses 2009 - 211 437.93 euros

***Excédent 2009* + 365 871.91 euros**

INVESTISSEMENT

Excédent 2008 + 59 923.08 euros (Pour mémoire)

Recettes 2009 + 84 335.42 euros

Dépenses 2009 - 111 228.26 euros

***Excédent 2008* + 33 030.24 euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2010 tel que présenté par :

- ABSTENTION 1 voix (G.Goron)

- CONTRE 0 voix

- POUR 12 voix

ADOPTE la présente délibération.

ANNEXE le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2010, en dernière page du présent procès verbal.

Délibération n°1/2011

4- AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2010,

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de Fonctionnement de 365 871.91 euros
- Un excédent d'Investissement de 33 030.24 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	64 8863.67
	DEFICIT :	0,00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	300 988.24
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		365 871.91
INVESTISSEMENT		EUROS
D RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	0,00
	DEFICIT :	26 892.84
E RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	59 923.08
	DEFICIT :	0,00
F RESULTAT A AFFECTER (=D+E)		33 030.24
AFFECTATION DES RESULTATS		
1 en réserves au compte R 1068 en investissement		0.00
2 report en fonctionnement au compte R 002		365 871.91
3 report en Investissements au compte R 001		33 030.24

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°2/2011

5- CONVENTION FONDATION DU PATRIMOINE

Suite aux informations données par Mr Blanchard lors des réunions des 17 novembre 2010 et 20 janvier 2011 et comme convenu, la commune à reçu

une proposition de convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine et l'ASALF.

Elle est définie comme suit :

Considérant la mission de la Fondation du Patrimoine définie par la loi n°96 550 du 2 Juillet 1996,

Considérant le souhait de la commune de Hébécourt de s'investir pour la préservation et la réhabilitation du patrimoine rural,

Considérant la mission de l'Association de Sauvegarde des Abords de la Lévrière et de la Forêt de Lyons en matière de sauvegarde du patrimoine,

SONT CONVENUES LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les termes du partenariat entre les parties signataires, qui décident d'encourager les propriétaires privés à préserver et mettre en valeur leur patrimoine bâti non protégé au titre des Monuments Historiques.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

2.1 Par la présente convention, la commune de Hébécourt s'engage à subventionner, via le Label de la Fondation du Patrimoine, des opérations de restauration de qualité du patrimoine bâti traditionnel sur son territoire.

2.2 La subvention attribuée par la commune de Hébécourt concerne des projets éligibles à l'octroi du label de la Fondation du Patrimoine, permettant au(x) propriétaire(s) de déduire 50% ou 100% du coût des travaux (hors subvention) de son revenu imposable et ainsi bénéficier d'un allègement fiscal. Seuls les porteurs de projet ayant reçu 20% de subventions publiques pourront déduire 100% de leurs travaux de restauration.

2.3 La commune de Hébécourt s'engage à verser à la Délégation Régionale Haute-Normandie de la Fondation du Patrimoine une subvention d'un montant de xxx €, permettant à cette dernière d'octroyer aux propriétaires labellisés 1% du montant des travaux, somme imposée par l'administration fiscale pour l'octroi du label.

Cette somme sera versée sur le compte de la Fondation du Patrimoine, Délégation Régionale Haute-Normandie, ouvert à la banque Crédit Agricole Normandie Seine :

Numéro de compte : 512 192 39 000

Code établissement : 18 306

Code guichet : 000 10

Clé RIB : 94

Domiciliation : ROUEN SAINT MARC

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Les dossiers seront examinés par la Fondation du Patrimoine, au cours de chaque comité départemental d'orientation, se réunissant chaque trimestre.

La Fondation du Patrimoine s'engage :

- à tenir à la disposition de la commune de Hébécourt tous les justificatifs comptables rendant compte de l'utilisation des subventions communales,
- à mentionner l'aide financière des communes dans ses actes et documents de communication,
- à reverser à la commune de Hébécourt le montant de la subvention non utilisé au terme de cette convention,

La Fondation du Patrimoine se réserve le droit de refuser un dossier qui ne correspondrait pas à ses critères d'éligibilités

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES ABORDS DE LA LEVRIERE

Dans le cadre des actions d'accompagnement à la sauvegarde du patrimoine, l'Association de Sauvegarde des Abords de la Lévrière est missionnée pour communiquer et coordonner l'action de préservation du patrimoine bâti.

L'Association de Sauvegarde des Abords de la Lévrière:

- à apporter toutes les informations sur les aides de la Fondation du Patrimoine auprès des propriétaires intéressés,
- à les assister dans le montage technique, administratif et financier des dossiers,

ARTICLE 5 : PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE LABEL

L'instruction technique des dossiers de demande de label est assurée par la Fondation du Patrimoine qui apprécie l'intérêt architectural et historique du patrimoine concerné.

Après avis de l'Architecte des Bâtiments de France, l'ensemble des dossiers recevables sera soumis à un comité départemental mis en place par la Fondation du Patrimoine chargée d'émettre un avis sur la sélection des opérations, leur plan de financement et d'effectuer un suivi des opérations financées.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour la période du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2012.

ARTICLE 7 : MODIFICATION

La présente convention et ses annexes constituent l'intégralité de la convention existant entre les parties à propos du sujet qu'il concerne et remplace tous les accords oraux ou écrits ayant pu exister entre elles. Toute modification à la présente convention devra être faite par avenant écrit signé par les deux parties.

ARTICLE 8 : NOTIFICATIONS

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Elle ne pourra être modifiée que par voie d'avenant ayant reçu l'accord des parties signataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la présente convention,

ADHERE à la fondation du Patrimoine,

OCTROI à la Fondation du Patrimoine une subvention de 150 euros,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à cette délibération.

Délibération n°3/2011

6- VENTE PARCELLES ZM 69 ET ZM 71 POUR PARTIE

En date du 7 avril 2010, par délibération 27/2010, le Conseil Municipal acceptait la demande de Mr et Mme MORIN Guy, pour l'acquisition d'un bout de terrain qu'ils entretiennent depuis plus de 30 ans, appartenant à leur propriété et dont la commune est propriétaire.

Ce terrain est essentiellement constitué d'un talus en bordure de la déchèterie.

Un plan d'arpentage a été réalisé pour définir le bien à céder, il s'étend à 853 m² (parcelles ZM 69 et ZM 71 pour partie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE la vente de ce terrain sur la base d'1 euro du m², soit 853 euros,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

CHARGE Mr le Maire d'informer Mr et Mme MORIN Guy de la décision du Conseil Municipal,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour réaliser la vente de la parcelle si Mr et Mme MORIN accepte la proposition du Conseil Municipal et pour signer tous documents relatifs à cette délibération.

Délibération n°4/2011

7 – PREEMPTION RUE DE LA BOULANGE

En date du 20 avril 2010, par délibération 28/2010, le Conseil Municipal, préemptait sur une bande de terrain, rue de la boulange, en vue de son élargissement.

Comme convenu, un plan d'arpentage a été réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE l'achat de cette bande sur la base de l'euro symbolique,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

CHARGE Mr le Maire d'informer les propriétaires de la décision du Conseil Municipal,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour réaliser l'achat et pour signer tous documents relatifs à cette délibération.

Délibération n°5/2011

8 – BUDGET PRIMITIF 2011

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2011, préparé avec la commission budget réuni le 12 avril dernier.

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 638 750 euros.

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 1 020 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2011 tel que présenté par :

- | | | |
|--------------|---------|--------------------------|
| - ABSTENTION | 2 voix | (O. Blanchard, G. Coron) |
| - CONTRE | 0 voix | |
| - POUR | 11 voix | |

ADOPTE la présente délibération.

Délibération n°6/2011

9 – SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de répartir au Budget Primitif 2011:

- au compte 6574 la somme de 949 euros au bénéfice de :

- | | |
|---------------------------|------|
| • Entr'Aide Hébécourt | 400€ |
| • Maire et Elus de l'Eure | 84€ |
| • Canton de Gisors | 15€ |
| • SPA Beauvais | 100€ |
| • Fondation du Patrimoine | 150€ |
| • Comité des Fêtes | 200€ |

- au compte 65738 la somme de 2000€ au bénéfice du CCAS d'Hébécourt

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°7/2011

10 – ALLOCATION AUX VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RENOUVELE l'octroi de 40 euro aux enfants de la commune, pour leurs voyages scolaires, sur présentation d'un justificatif,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°8/2011

11 – VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des 4 taxes,

► Les taux des 4 taxes 2011 ainsi voté sur la commune sont de :

- Taxe d'Habitation: 15.92 %
- Taxe Foncière Bâti: 14.85 %
- Taxe Foncière Non Bâti: 11.12 %
- CFE: 16.99 %

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°9/2011

Malgré la décision de ne pas augmenter ses taux, la réforme sur la taxe professionnelle modifie les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière non bâti revenant à la commune.

La taxe professionnelle remplacée par la CFE (Cotisation Foncière des entreprises) s'en retrouve également modifiée.

12 – VOTE D'UNE THLV

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer à compter de 2011, la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacant,

DECIDE d'instaurer cette THLV au même taux que la TH, soit 15.92 %,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°10/2011

13 – CONVENTION SAEP

Le SAEP d'Hébécourt, en date du 22 janvier 2011 à adopté le principe d'une convention de travaux liée au réseau d'eau potable avec ses communes adhérente.

Elle est définie comme suit :

PREAMBULE

*Considérant que le réseau du SAEP d'Hébécourt est en affermage avec Véolia.
Considérant que le syndicat est bénéficiaire d'un tarif spécifique dû à son statut, sur les travaux du réseau d'eau effectués par Véolia.*

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Les communes ayant des travaux d'extension de réseau dans le cadre d'une PVR ou d'un équipement propre, pourront solliciter le SAEP pour la réalisation des travaux par Véolia.

Les communes s'engagent à rembourser au SAEP, le montant hors taxes des sommes engagées par ce dernier pour la réalisation des dits travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la présente convention,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à cette délibération.

Délibération n°11/2011

14– RÉÉVALUATION LOYER – 2 chemin de la Mairie

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 7 avril 2010, de revaloriser ses loyers, des membres de la commission constituée le 13 janvier 2010 ont visité le samedi 26 mars 2011, le logement loué à Mr et Mme MORIN Thierry, au 2 chemin de la Mairie, afin d'effectuer un état des lieux pour en apprécier sa valeur.

Les membres de cette commission font rapport au Conseil Municipal de leur visite.

Le loyer de ce logement étant manifestement sous-évalué, conformément aux dispositions prévues par l'article 17c de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, un débat s'instaure sur le montant du nouveau loyer à convenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant du loyer à 400 euros.

RENOUVELE le bail à sa date échue, soit le 1^{er} novembre 2011.

DÉTERMINE la révision du loyer au 1^{er} novembre de chaque année en tenant compte de la moyenne des 4 indices trimestriel de référence des loyers publié par l'INSEE, moyenne sur 12 mois, des évolutions des prix à la consommation hors tabac et hors loyer, soit en référence le 2^{ème} trimestre

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

CHARGE Mr le Maire d'informer Mr et Mme MORIN Thierry de la décision du Conseil Municipal.

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à cette délibération.

Délibération n°12/2011

15 – AVENANT AUX BAUX – Assainissement

Suite aux réhabilitations d'assainissements sur la commune, dont les logements communaux ont pu bénéficier, un contrat d'entretien et de vidange à été signé avec la Communauté de Communes.

Cet entretien comprend notamment une mesure des boues et une vidange périodique.

Un avenant aux baux des locations de la commune sera effectué afin de prendre en compte les engagements de la commune vis-à-vis de la Communauté de Communes, afin que les locataires en soit respectifs.

Délibération n°13/2011

16 – URBANISME

N° 26 - DIA Vente BAREAU BOULANGER / HOUDAS :

Préemption sur la parcelle « DP futur ZH30p – 18 m² » pour création de trottoir

N° 29 - DIA Vente BAREAU BOULANGER / GRANDVOINET :

Préemption sur la parcelle « DP futur ZH30p – 20 m² » pour création de trottoir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE les décisions de la Commission Urbanisme.

Délibération n°14/2011

17 – QUESTIONS DIVERSES

▶ Des administrés se plaignent de lapins et renards saccageant les fleurs du cimetière.

⇒ Réponse du Conseil Municipal: Il sera remédié aux nuisibles.

▶ Demande de Madame PINCHON-VALOIS de réexaminer une précédente demande de lots en terrain à bâtir sur la parcelle ZI 16

⇒ Réponse du Conseil Municipal: Cette parcelle est située au PLU en zone Agricole dans le PLU et est donc non constructible. Cette demande n'est donc pas recevable.

▶ Demande de Mr PIRES Jimmy d'achat d'un bout de terrain bordant sa propriété et appartenant à la commune.

⇒ Réponse du Conseil Municipal: Cette demande est mise en attente compte tenu des futurs travaux d'assainissements de l'école dans le périmètre.

Un courrier en réponse a ces demandes sera envoyé par le aux demandeurs.

REGULARISATION VENTE PLATEAU DU MOULIN

Suite à l'engagement de la commune par délibération du 6 novembre 2002, de vendre au propriétaire du Moulin, le plateau situé devant ce dernier, d'une superficie de 76 m², un courrier mettant en place des accords à été proposé au propriétaire du Moulin d'Hébécourt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME la décision du 27 avril 1980, confortée par la décision du 6 novembre 2002 de céder gratuitement le plateau d'une superficie de 76 m² en échange des engagements du propriétaire du Moulin d'Hébécourt stipulés au courrier en date du 14 février 2011, soit:

- Ne pas réaliser de clôture d'une hauteur supérieure à 80 cm.
- Accepter le passage pour évacuation des eaux de pluies situées en surplombs.
- Laisser libre accès à l'escalier et au mur qui borde la rivière, pour les travaux d'entretien, réparation ou reconstruction du mur.
- Ne pas réclamer de dédommagement pour petit dégât à l'occasion des travaux d'entretien du mur ou de la conduite d'évacuation.
- Ne pas planter des arbres.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour concrétiser cette vente avec ces accords et pour signer tous documents s'y rapportant.

18 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – CCAS

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2010.

FONCTIONNEMENT

<i>Excédent 2009</i>	<i>+ 7 658.76 euros (Pour Mémoire)</i>
Recettes 2010	+ 5 000 euros
Dépenses 2010	- 5 733.61 euros
Excédent 2010	+ 6 925.15 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2010,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération CCAS-3/2011

19 – AFFECTATION DES RESULTATS – CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2010

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 6 925.15 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	0,00
	DEFICIT :	733.61
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	7 658.76
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		6 925.15
AFFECTATION DES RESULTATS		
1 report en fonctionnement au compte R 002		6 925.15

ADOpte présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°4/2011

20 - BUDGET PRIMITIF 2011 – CCAS

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2011, préparée avec la commission budget réuni le 12 avril dernier.

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 9 500 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2011,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération CCAS-5/2011

21 – ALLOCATION CHAUFFAGE – CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RENOUVÈLE l'attribution d'une allocation de 100 euros, versée en fin d'année, par foyer, aux personnes âgées de 70 ans et plus pour participation aux frais de chauffage.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération CCAS-6/2011

La séance est levée à 23 heures 45.

BAUDOUX Philippe

BLANCHARD Olivier

DELAITRE Didier

DEVILLE Sylviane

DUPONT Xavier

FRANCESCHINI Michel

GORON Gilles

LALANDE Georget

LECOQ André
(*Pouvoir D. DELAITRE*)

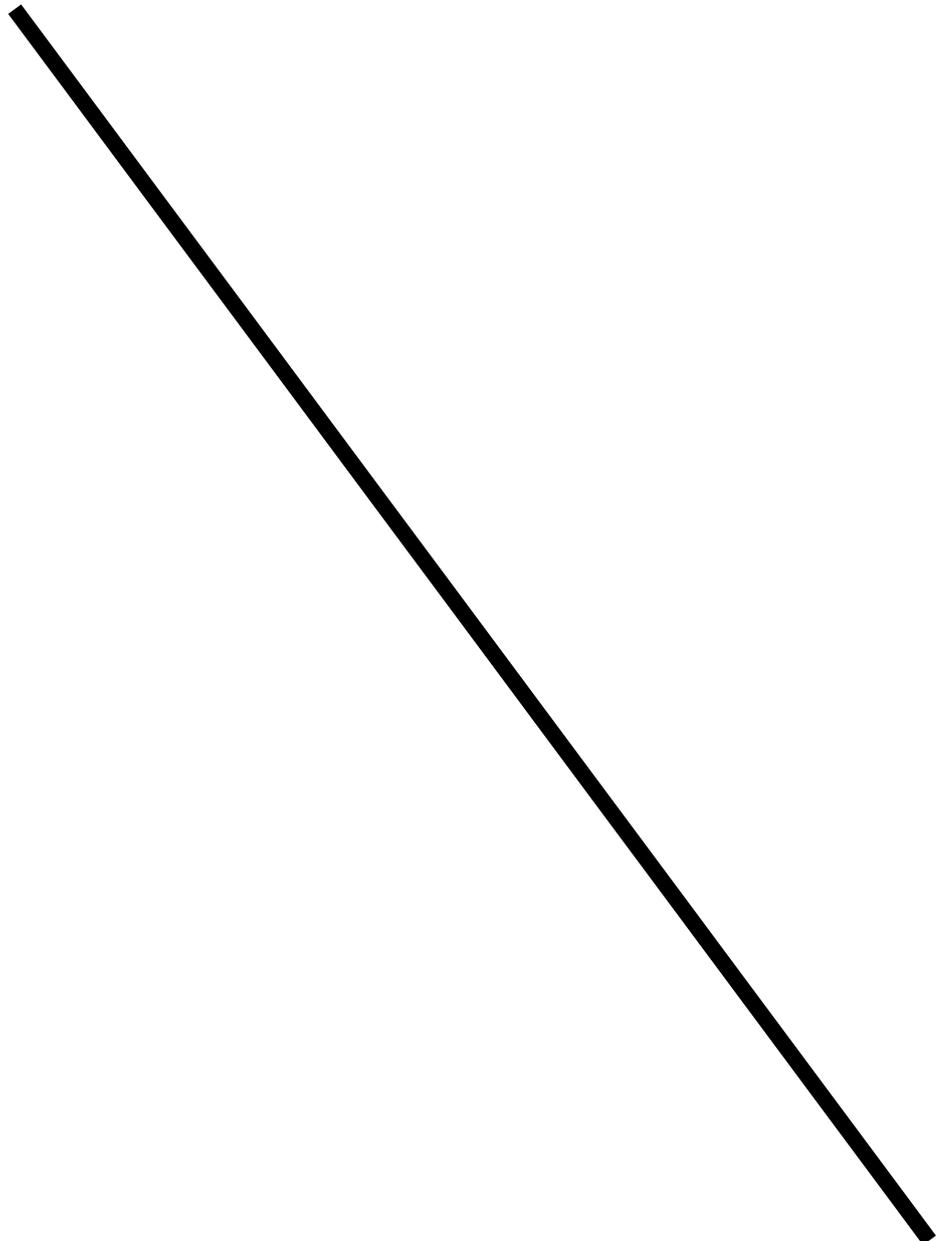
LETIERCE François

MORIN Bernadette

NOGAMI-GAULTIER Monica

PONCE Francine

POTÉZ Michel
(*Pouvoir Ph. BAUDOUX*)



Annexe - Compte Administratif 2010

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP2010	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	309 163,08	60 130,09
012	CHARGES DE PERSONNEL	34 225,00	29 008,41
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	122 837,78	118 963,67
66	CHARGES FINANCIERES	3 174,14	3 215,76
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	600,00	120,00
	TOTAUX	525 000,00	211 437,93

Recettes

Chapitre	Libellé	BP2010	Réalisations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	300 988,24	
013	ATTENUATION DE CHARGES	340,00	1 001,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	180,00	846,00
73	IMPOTS ET TAXES	85 400,00	92 740,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	117 090,00	151 136,46
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	21 000,00	29 652,84
76	PRODUITS FINANCIERS	1,76	1,34
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		943,96
	TOTAUX	525 000,00	276 321,60

Investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP2010	Réalisations
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 880,14	16 918,62
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 945,60
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	251 304,35	48 921,49
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 915,51	30 757,98
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	784 900,00	10 684,57
	TOTAUX	1 100 000,00	111 228,26

Recettes

Chapitre	Libellé	BP2010	Réalisations
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	59 923,08	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 000,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIV, ET RESERVES	130 301,00	280,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	156 354,52	28 455,42
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	703 421,40	55 600,00
	TOTAUX	1 100 000,00	84 335,42